

COMITE JURIDIQUE

Compte rendu du 18 avril 2013

A 15h15 a débuté la quatrième réunion du Comité juridique de la FNDP.

Etaient présents : Martine Blanck-Dap

Raphaël Michaud

Jean Prieur,

Pascal Julien Saint-Amand

Sophie Schiller

Fabienne Jourdain Thomas

Marc Iwanenko

Michel Leroy

Philippe Lutmann

Nathalie Picarrougne-Ducrocq

Cécile Lisanti

Sophie Schiller a pris la parole pour exposer les démarches qui ont été entreprises pour assurer la diffusion des idées de réforme du pacte Dutreuil présentées par Jean-François Desbuquois et Pascal Julien Saint-Aman dans leurs rapports et approuvées à l'unanimité lors du précédent comité. Sophie Schiller et Jean-François Desbuquois ont rencontré les représentants d'ASMEP-ETI lundi 18 mars pour leur présenter les deux rapports sur les holdings animatrices et les améliorations à apporter aux pactes Dutreuil. Ils semblent disposés à apporter leur soutien et leur ont indiqué qu'ils avaient initié une démarche très similaire sur les pactes Dutreuil avec un groupe d'experts composé notamment de Michel Giray et Bernard Monassier. Ils leur ont par la suite adressé leurs propositions pour que la FNDP les examine et ont proposé de faire ensuite une réunion avec leurs experts pour essayer d'adopter une plate forme commune. Sur cette base ils pourraient ensuite aider la FNDP à porter les projets sachant qu'ils ont une très bonne connaissance des rouages internes des ministères et du parlement et qu'Yvon Gattaz est toujours très écouté. Leur aide serait surement précieuse.

Par ailleurs Jean-François Desbuquois a sollicité également comme convenu plusieurs institutions pour avoir leur éventuel soutien : ordre des avocats de Paris membre fondateur de la

FNDP (il a l'accord de principe), l'association des avocats conseils ACE (il a présenté les rapports le 29 mars), le CNB-commission droit des entreprises, l'AFEP (pas de retour mais ils ont peu d'entreprises patrimoniales) et le MEDEF qui semble intéressé. Il va également faire passer les rapports à l'IACF. Le 13 mai, Jean-François Desbuquois, Pascal Julien Saint-Aman et Sophie Schiller rencontreront Gilles Carrez pour exposer les rapports approuvés par le comité juridique de la FNDP ou la plate forme commune établie avec l'Asmep si elle a pu être établie à cette date.

Le comité a ensuite décidé d'examiner trois rapports :

Premier rapport : « *Quels pouvoirs peuvent être accordés à un mandataire à effet posthume ?* » par Fabienne Jourdain Thomas et Sophie Schiller

À la suite de l'exposé du rapport, les membres du comité juridique ont décidé à l'unanimité d'approuver la conclusion indiquant que la réalisation d'actes personnels par le mandataire posthume n'est pas contraire à l'esprit de cet outil et donc tout à fait acceptable si le mandat conclu le précise alors que la réalisation d'actes de disposition est a priori refusée par le droit positif mais qu'il semble nécessaire de proposer une évolution législative sur ce point.

Deuxième rapport : « *L'intégration volontaire de l'assurance-vie dans la succession* » par Michel Leroy et Marc Iwanenko

L'exposé du rapport a été suivi d'un riche débat entre les membres du comité juridique. Pour tenir compte des remarques, les rédacteurs ont proposé de modifier légèrement la rédaction de leurs conclusions qu'ils soumettront d'ici la fin de la semaine prochaine pour trouver un consensus et une remise définitive du rapport approuvé par tous début mai.

Troisième rapport : « *le régime de la preuve (charge et modes de preuve) dans la procédure fiscale, application des règles du procès et en particulier du principe du contradictoire ?* » par Martine Blanck-Dap.

Faute de temps, le rapport n'a pas pu être exposé intégralement. Le sujet et son traitement ont été jugés particulièrement intéressants. La question sera reprise lors du prochain comité juridique, en intégrant si possible des recherches jurisprudentielles sur la jurisprudence de la CEDH sur ces questions et éventuellement l'avis d'un professeur de droit public.

Le prochain comité juridique se tiendra le 1^{er} juillet à 9h30 (et non le 4 juillet comme initialement prévu). Les membres de la FNDP doivent être sollicités pour proposer d'éventuelles questions. Les membres du comité juridique ont soumis plusieurs problématiques :

- Faut-il retenir une égalité juridique ou économique en cas de donation partage entre enfants lorsque certains reçoivent la nue-propriété et d'autres la pleine propriété ? (Proposition de Marc Iwanenko)
- Quelle est l'étendue maximale des pouvoirs de l'usufruitier dans une SCPI ? Peut-il en particulier endetter le nu-propriétaire ? (Proposition de Raphaël Michaud)

Trois avis devrait être adressés début mai aux éditeurs en vue d'une publication :

- « *Engagement Dutreil : Difficultés et Incertitudes* » par Jean-François Desbuquois et Pascal Julien Saint Amand, précédé d'un chapeau explicatif sur les démarches entreprises par la FNDP pour diffuser ces idées
- « *Quels pouvoirs peuvent être accordés à un mandataire à effet posthume ?* » par Fabienne Jourdain Thomas et Sophie Schiller (Légèrement remanié par rapport au rapport adressé aux membres du comité juridique)
- « *L'intégration volontaire de l'assurance-vie dans la succession* » par Michel Leroy et Marc Iwanenko (Légèrement remanié par rapport au rapport adressé aux membres du comité juridique)

Le Comité Juridique a pris fin à 18h.